

28 avril 2010

**Jour de deuil national :
souvenons-nous des personnes accidentées du travail**

Les chiffres sont accablants : en 2009, près de 100 000 personnes ont été forcées de cesser leur activité rémunérée à la suite d'un accident de travail. Plus inquiétant encore, 185 d'entre elles sont mortes à la suite de lésions professionnelles. Ces statistiques nous rappellent tout le chemin qu'il reste à faire en matière de santé et de sécurité au travail. Au Québec, une partie du chemin pourrait être parcourue en augmentant le nombre d'inspections sur les lieux de travail pour s'assurer du respect de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. En ce 28 avril 2010, Jour de deuil national, l'APTS invite la population du Québec à se souvenir de ces travailleuses et travailleurs blessés ou morts en raison d'un accident professionnel.

Depuis 1991, année de l'adoption par les législateurs fédéraux de la Loi sur le jour de compassion, les organisations syndicales soulignent leur attachement à la cause de la santé et de la sécurité au travail en observant, le 28 avril de chaque année, une journée de commémoration pour les travailleurs et les travailleuses accidentés. Afin de souligner cette journée, une cérémonie organisée par l'Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal est prévue le 28 avril prochain à 18 heures, devant les locaux de la CSST, au 1199 de Bleury, à Montréal.

La santé et la sécurité au travail à l'APTS : une priorité

À l'APTS, la prévention de la santé et de la sécurité du travail du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux est une priorité. C'est pourquoi nous veillons à fournir les outils nécessaires aux personnes conseillères syndicales et membres des exécutifs locaux afin qu'elles identifient les risques présents dans les milieux de travail leur permettant d'intervenir, de façon préventive, pour en exiger l'élimination.